

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0003-18 modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 4 février 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 12 février 2020

Benoit Turenne,
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0003-18 amending by-law RCA08-08-0003 on internal governance on permits and certificates, was adopted by the Saint-Laurent Borough council at its general meeting of February 4, 2020.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent and is available for consultation from any interested person.

Montréal, February 12, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council